

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/12/2011

Réception par le Prefet : 12/12/2011

Publication : 14/12/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG 2011-5-10-5

Séance du jeudi 8 décembre 2011

REPRISE DE LA DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE POUR LA PERIODE 2012-2017

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion,
- VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment l'article L 301-5-2,
- VU le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD)
- VU l'avis de la Commission Insertion et Logement du mardi 15 novembre 2011,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- autorise le Président du Conseil Général à demander à M. le Préfet du Haut-Rhin délégation des aides à la pierre pour la période 2012 – 2017,
- approuve la convention de délégation de compétence entre l'Etat et le Département et la convention de gestion des aides à l'habitat privé et autorise le Président du Conseil Général à les signer,
- donne délégation à la Commission Permanente pour approuver tout projet d'avenant – et notamment les avenants cités au titre III de la convention de délégation de compétence – ainsi que tout autre avenant concourant à la mise en œuvre de la délégation de la compétence aides à la pierre,

- donne délégation à la Commission Permanente pour prendre acte et approuver les évaluations mentionnées à l'article VI-5 de la convention de délégation de compétence.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a diagonal stroke.

Charles BUTTNER

Adopté